municipalité de
NATASHQUAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 1er OCTOBRE 2026 À 19h00, À LA SALLE ALFRED VIGNEAULT DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

ÉTAIENT PRÉSENT.ES :

Monsieur Richard Beaudry	Maire
Madame Stéphanie Landry	Conseillère
Madame Josette Delphin	Conseillère
Madame Marina Landry	Conseillère
Madame Cindy Carbonneau	Conseillère

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.ES :

Annick Latreille	Directrice générale intérimaire

CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19h03.

MOMENT DE RÉFLEXION

Le moment de réflexion est fait par le maire, monsieur Richard Beaudry. Celui-ci agira à titre de président de la séance.

---

1. **RÉSOLUTION NO 2026-113**
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 1ER OCTOBRE 2026 : ADOPTION

ATTENDU que la lecture de l'ordre du jour a été faite;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Cindy Carbonneau, et résolu à l'unanimité;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en tenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

---

2. **RÉSOLUTION NO 2026-114**
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 ER SEPTEMBRE 2026 : ADOPTION

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2026;

Il est proposé par la conseillère Cindy Carbonneau, appuyée par la conseillère Josette Delphin, et résolu à l'unanimité;

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2026 tel que rédigé.

---

3. RÉSOLUTION N^O 2026-115
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 08 SEPTEMBRE 2026 : ADOPTION

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 08 septembre 2026;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Marina Landry, et résolu à l'unanimité;

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 08 septembre 2026 tel que rédigé.

---

4. RÉSOLUTION **N^O 2026-116**
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2026 : ADOPTION

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2026;

Il est proposé par la conseillère Cindy Carbonneau, appuyée par la conseillère Josette Delphin, et résolu à l'unanimité;

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2026 tel que rédigé.

---

5. RÉSOLUTION **N^O 2026-117**
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026 : ADOPTION

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2026;

Il est proposé par la conseillère Marina Landry, appuyée par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2026 tel que rédigé.

---

6. RÉSOLUTION **N^O 2026-118**
ACCÈS PERMANENT DE L'ÉGLISE AU RÉSEAU D'EAU POTABLE : AUTORISATION

ATTENDU qu'une demande a été faite par la Fabrique de Natashquan pour avoir accès à l'eau potable de façon permanente ;

ATTENDU qu'il n'est pas possible pour la Municipalité de raccorder directement l'église au réseau d'aqueduc principal ;

Il est proposé par la conseillère Josette Delphin, appuyée par la conseillère Marina Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE l'administration considère cette demande et mandate un membre du personnel pour intervenir et s'assurer que l'eau demeure disponible à l'année à l'église.

---

7. RÉSOLUTION **N^{O} 2026-119**
PAIEMENT DE LA FACTURE DE BÉTON PROVINCIAL POUR LE PAVAGE DE LA RUE CAILLOU : AUTORISATION

ATTENDU que des travaux de pavage ont été effectués sur la rue Caillou;

ATTENDU que Béton provincial a fourni du bitume modifié pour que le Groupe BCN puisse procéder auxdits travaux;

Il est proposé par la conseillère Cindy Carbonneau, appuyée par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE l'administration procède au paiement de la facture de Béton provincial au montant de 22 373.70$ avant taxes.

---

8. RÉSOLUTION **N^{O}2026-120**
PAIEMENT DE LA FACTURE RELATIVE À LA PRÉPARATION DU BOIS DE CHAUFFAGE POUR LES BESOINS DU CAMPING MUNICIPAL : AUTORISATION

ATTENDU qu'une entente contractuelle a été prise entre l'administration et Monsieur Antoine Métivier, responsable de la voirie, pour approvisionner le camping en bois de chauffage en vue de la prochaine saison estivale;

ATTENDU que 500 ballots à 8.50$ l'unité ont été préparés ;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Cindy Carbonneau, et résolu à l'unanimité;

QUE l'administration procède au paiement de la facture soumise par Monsieur Métivier au montant de 4250,00$.

---

9. RÉSOLUTION **N^{O}2026-121**
VENTE DES TERRAINS 5 356 805 ET 5 356 806, RUE CAILLOU : AUTORISATION

ATTENDU que les terrains 5 356 805 ET 5 356 806, situés sur la rue caillou, et appartenant à la Municipalité, sont disponibles;

ATTENDU que Madame Sarah Kim Hounsell a manifesté de l'intérêt pour en faire l'acquisition;

ATTENDU que le prix total de la vente a été fixé à huit mille trois cents dollars (8 300$), soit 4150$ pour chaque terrain.

ATTENDU que le contrat de vente a été étudié et validé par les membres du Comité de consultation en urbanisme, ainsi que Madame Marina Boudreau, officier municipal en bâtiment et environnement de la MRC de Minganie;

ATTENDU que celui-ci fait mention des conditions suivantes;

- L'acheteuse accepte d'acheter les terrains tel quel, soit dans leur configuration actuelle.
- L'acheteuse s'engage à déposer une demande de permis de construction complète auprès du service d'inspection municipale dans les 12 mois suivant la signature de l'acte de vente, d'obtenir le dit permis et de s'y conformer en respectant les normes de construction, les notices et les délais prescrits à l'intérieur de celui-ci.
- À défaut, la Municipalité reprendra possession desdits terrains au prix payé par l'acheteuse

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Cindy Carbonneau, et résolu à l'unanimité;

QUE la direction générale poursuive les démarches de la vente et qu'elle soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat à intervenir.

---

10. RÉSOLUTION **N^{O}2026-122**
RÉCEPTION DU RAPPORT D'ENQUETE SUR L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ : AUTORISATION

ATTENDU qu'une enquête sur les soins de santé a été menée à l'été 2026 par Monsieur Bernard Roy, professeur titulaire en soins infirmiers à l'Université Laval, afin que la Municipalité de Natashquan puisse avoir des données probantes sur la perception et l'expérience de ses citoyens face à l'accès aux soins de santé;

ATTENDU que les résultats globaux de cette enquête ont été présentés à la Municipalité et aux citoyens le 29 septembre 2026;

Il est proposé par la conseillère Cindy Carbonneau, appuyée par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE l'administration reçoive le rapport d'enquête de Monsieur Roy et qu'elle demande à Santé-Québec-Côte-Nord d'en prendre acte pour qu'en résulte une amélioration des services directs à la population en matière de soins de santé, et que ceux-ci soient mieux adaptés aux réalités locales.

---

11. RÉSOLUTION **N^{O}2026-123**
RÉSOLUTION : DÉMARCHE AUPRÈS DE SANTÉ-QUÉBEC-CÔTE-NORD EN VUE D'UNE CONSULTATION CITOYENNE À NATASHQUAN : AUTORISATION

ATTENDU que Santé Québec Côte-Nord prévoit mener des consultations publiques et des enquêtes sur l'offre de services des CLSC, notamment à Baie-Johan-Beetz et au Havre St-Pierre, pour évaluer l'accès aux soins de santé et répondre aux lacunes que vivent les résidents en région éloignée ;

ATTENDU que la Municipalité de Natashquan est le village le plus excentré en Minganie et que sa communauté, de plus en plus vieillissante, se voit concernée par un accès aux soins de santé lacunaire ;

Il est proposé par la conseillère Josette Delphin, appuyée par la conseillère Marina Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE l'administration intervienne auprès de Santé-Québec-Côte-Nord et demande qu'une consultation publique ait lieu également à Natashquan afin que les réalités locales et les besoins des personnes âgées ou en perte d'autonomie soient pris en compte et qu'en résulte une amélioration des services directs à la population en matière de soins de santé.

---

12. RÉSOLUTION **N^{O}2026-124**
DEMANDE CITOYENNE POUR UTILISATION TEMPORAIRE DU SOUS-SOL DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL : AUTORISATION

ATTENDU qu'une demande a été faite par Monsieur Denis J. Landry, employé de la Municipalité, et par Monsieur Patrick K. Ngendo, éducateur spécialisé du CISSS de la Côte-Nord, afin d'utiliser le local du sous-sol de l'édifice municipal pour offrir un support pédagogique à la fille autiste de Monsieur Landry.

ATTENDU que le local n'est pas occupé l'après-midi sur semaine et que la demande d'accès est pour une période de deux mois;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Marina Landry, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration à accorder l'accès audit local pour la période indiquée.

---

municipalité de
NATASHQUAN

13. RÉSOLUTION **N^{O}2026-125**
APPUI AU PROGRAMME ESSOR CÔTE-NORD-NITASSINAN ÉLABORÉ PAR L'ASSEMBLÉE DES MRC DE LA CÔTE-NORD : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les conclusions de l'étude socioéconomique récemment dévoilée par l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord, en collaboration avec la Nation Innue;

CONSIDÉRANT que la Côte-Nord génère annuellement près de 1,7 milliard de dollars en revenus fiscaux et parafiscaux pour le Québec, alors qu'elle ne reçoit en retour que de 742 à 811 millions de dollars;

CONSIDÉRANT que la région de la Côte-Nord est confrontée à un déclin démographique ainsi qu'à d'importants enjeux de dévitalisation de plusieurs de ses communautés;

CONSIDÉRANT que l'étude met en lumière le sous-financement de l'enveloppe régionale du Plan québécois des infrastructures, notamment en matière de services directs à la population, tels que la santé, l'éducation et les transports ;

CONSIDÉRANT l'insuffisance de la capacité d'accueil de la région de la Côte-Nord ainsi que les moyens financiers limités qui lui sont alloués;

CONSIDÉRANT que, afin de répondre aux défis auxquels fait face la Côte-Nord, l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord et la Nation Innue demandent au prochain gouvernement du Québec de mettre en place le programme Essor Côte-Nord – Nitassinan, visant à assurer un développement juste, durable et prospère de la Côte-Nord et du Nitassinan;

CONSIDÉRANT que ce programme repose sur quatre piliers, soit :

- Une meilleure consultation des communautés municipales et autochtones;
- La fin de l'approche mur à mur, notamment par la mise en place de programmes adaptés aux réalités locales;
- Des investissements accrus dans les services essentiels et directs à la population;
- Le renforcement de la présence gouvernementale dans la région, notamment par la création d'emplois au sein du gouvernement du Québec et des sociétés d'État;

Il est proposé par la conseillère Cindy Carbonneau, appuyée par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Natashquan appuie l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord et la Nation Innue dans leurs demandes et leurs démarches auprès du prochain gouvernement du Québec;

QUE la Municipalité de Natashquan demande aux candidates et candidats à l'élection générale provinciale de s'engager à élaborer

et à mettre en œuvre le programme Essor Côte-Nord – Nitassinan de concert avec les communautés;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord, à la Nation Innue, aux candidates et candidats à l'élection générale provinciale dans les circonscriptions concernées.

---

14. RÉSOLUTION **N^{O}2026-126**
PROJET D'EMBELLISSEMENT DE LA COUR D'HYDRO-QUÉBEC, DÉPÔT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES DE LA MRC DE MINGANIE/ AUTORISATION

ATTENDU que le conseil des élus est favorable au projet d'embellissement du site d'Hydro-Québec qui lui a été présenté par le Comité Tourisme et patrimoine;

ATTENDU qu'une aide financière dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives culturelles permettrait la réalisation de la première étape de ce projet rassembleur;

Il est proposé par la conseillère Marina Landry, appuyée par la conseillère Josette Delphin, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration à déposer une demande au FSIC, programme de la MRC de Minganie, et de mandater le ou la responsable de la direction générale pour signer au nom de la Municipalité tout document en lien avec cette demande d'aide financière.

---

15. RÉSOLUTION **N^{O}2026-127**
EMBAUCHE DE RESSOURCES CONTRACTUELLES TEMPORAIRES POUR COMBLER LES BESOINS À L'ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE L'AÉROPORT : AUTORISATION

ATTENDU que des effectifs additionnels sont requis pour assurer le suivi attendu et le bon fonctionnement des opérations de la Municipalité et de l'aéroport jusqu'à l'entrée en poste de la prochaine direction générale;

ATTENDU que Madame Thérèse Coquelin et Monsieur Denis G. Landry, approchés pour leur expertise réciproque et leur lien d'employabilité avec la Municipalité, ont accepté d'apporter leur soutien de façon temporaire;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Cindy Carbonneau, et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration à procéder à l'embauche de ses candidats pour la période requise, selon les modalités qui ont été discutés précédemment avec le conseil.

---

16. RÉSOLUTION **N^{O}2026-128**
TÉLÉPHONE CELLULAIRE DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS / MONTANT FORFAITAIRE MENSUEL REMBOURSÉ : AUTORISATION

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Cindy Carbonneau, appuyée par la conseillère Josette Delphin, et résolu à l'unanimité;

D'octroyer un montant forfaitaire de 70,00 $ par mois à Monsieur Sandrew Wapistan, responsable des travaux publics, à compter du 01 mai 2026, pour l'utilisation de son téléphone cellulaire dans le cadre de son travail.

AÉROPORT

17. SUIVI concernant les travaux prévus à l'aérogare

Les travaux intérieurs à l'aérogare commenceront à la mi-janvier 2027 pour se terminer à la fin mars. Après un temps d'arrêt en avril, ce sont les travaux extérieurs qui débuteront et s'échelonneront de mai jusqu'à la mi-juillet. Au cours des travaux, les services de l'aérogare demeureront accessibles.

RAPPORTS DES COMITÉS

18. SUIVI du comité tourisme et patrimoine : Une demande de subvention pour le projet d'embellissement au poste d'Hydro-Québec sera déposée prochainement à la MRC de Minganie dans le cadre du Fonds de soutien aux initiatives culturelles.

19. SUIVI du comité d'aménagement du presbytère : Une rencontre du comité est prévue mardi le 13 octobre pour discuter des propositions faites par l'architecte en ce qui a trait à l'aménagement de l'espace communautaire. Il sera question, par ailleurs, des activités automnales à venir à l'Échouerie.

20. SUIVI du comité sur le réseau routier : Une demande a été faite par le ministère du Transport pour aménager un dépôt d'abrasif sur la route 138 face au camping municipal Chemin faisant. La demande, transmise à l'inspectrice municipale, sera soumise au Comité de consultation en urbanisme pour traitement.

21. SUIVI du comité d'urbanisme : Une rencontre avec le ministère de la Sécurité Intérieur a permis de discuter des changements qui seront apportés à la règlementation sur l'érosion dans le secteur des chalets et qui permettront que des agrandissements puissent être autorisés d'ici un an. Il a été question d'un projet de développement immobilier de la Municipalité dans le secteur au sud de la rue du Souvenir et au nord de la rue des chalets. Le ministère de la Sécurité Intérieur étudie actuellement la possibilité d'autoriser ce projet dans le secteur.

22. SUIVI du comité responsable des relations avec Nutashkuan : **INFO**

COMPTES FOURNISSEURS

23. RÉSOLUTION N^{O}2026-129
COMPTES À PAYER MUNICIPALITÉ : AUTORISATION

Il est proposé par la conseillère Cindy Carbonneau, appuyée par la conseillère Marina Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer au 25 septembre 2026 et en autorise le paiement.

---

24. RÉSOLUTION N^{O}2026-130
COMPTES À PAYER AÉROPORT : AUTORISATION

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la conseillère Josette Delphin, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer au 25 septembre 2026 et en autorise le paiement.

---

25. AFFAIRES NOUVELLES

Des fouilles archéologiques ont été faites dans le secteur du futur Havre de pêche de Natashquan. Des vestiges d'anciens navires échoués ont été trouvés sur les lieux. Le déplacement de la dame de roche, érigée dans le cadre de La Petite séduction en 2008, est prévue prochainement.

---

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus ont répondu aux questions qui leur ont été posées.

---

27. RÉSOLUTION N^{O} 2026-131
CLÔTURE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyée par la Conseillère Marina Landry, et résolu à l'unanimité;

QUE la séance soit levée à 20h10.

_____

Richard Beaudry, maire

_____
Annick Latreille, Directrice générale par intérim